

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2021

DÉCISION N° 2021 /9/RECOMMANDATION REVISION R121-2 CE/1

RECOMMANDATIONS DE LA CNDP SUR LES PROJETS DE REVISION DE L'ARTICLE R 121-2

La Commission nationale du débat public a pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

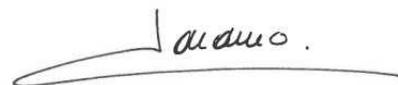
La Commission nationale du débat public constate :

- Que le cadre législatif des articles L.121-8 et suivants du code de l'environnement, tel qu'il se présente, confère au pouvoir réglementaire de larges possibilités d'intervention de la CNDP dans le cadre de l'article R.121-2 du code de l'environnement listant les catégories d'opérations relatives aux projets d'aménagement ou d'équipement dont la CNDP est saisie de droit en fonction de catégories d'opérations, de seuils et de critères ;
- Qu'un grand nombre de projets qui ont un impact majeur sur l'environnement tels que l'agrandissement substantiel des capacités d'accueil d'un aéroport, l'implantation de *data centers* ou encore le déploiement de la 5 G, échappent, de ce fait, au droit à l'information et à la participation du public ;
- Que les projets de révision des seuils de l'article R.121-2 du code de l'environnement en application des dispositions de la loi d'accélération et simplification de l'action publique du 8 décembre 2020, s'ils étaient adoptés, auraient pour conséquence de restreindre plus encore le droit à l'information et à la participation du public.

La Commission recommande :

- Que les projets de révision de l'article R.121-2 du code de l'environnement permettent d'élargir le droit à l'information et à la participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement en y intégrant de nouvelles catégories d'opérations correspondant aux grands enjeux contemporains ;
- Que soit organisé un débat public à l'échelle nationale et régionale sur ces projets ayant non seulement un impact environnemental considérable, mais concernant la mise en place de politiques publiques à forts enjeux sociétaux (l'usage des *big data*, les politiques de mobilité et aménagement à l'échelle nationale, les nouvelles bases du développement économique du pays à travers les *data centers* et la 5G par exemple, etc.) qui gagneraient à une mise en discussion et à une consultation large des citoyens

La Présidente,



Chantal JOUANNO